



## Communiqué de la fédération France Victimes

Le 27 avril 2020

### Covid-19 et violences intrafamiliales : une augmentation de 40 % des appels depuis le 2 avril

La fédération France Victimes a adressé aux autorités de la République intéressées\* un quatrième bilan des actions qu'elle a réalisées depuis le début du confinement jusqu'au 23 avril inclus, concernant les violences intrafamiliales.

Première fédération d'aide aux victimes en France, la fédération France Victimes comprend 132 associations et dispose d'un numéro gratuit, le **116 006**, numéro national d'aide aux victimes (7 jours sur 7 de 9h à 19h), d'un mail national de contact : [victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr) pour faciliter la révélation des victimes qui ont des difficultés à parler et d'un appel à l'aide par messages privés sur Facebook et Twitter.

#### Les appels au 116006 en hausse régulière :

Au niveau national, les écoutants ont pu traiter plus de **2317 situations** (dont 343 reçues par mails), soit 61 par jour en moyenne. Il est à noter que cette semaine la moyenne des appels était de 78 appels par jour. **Depuis le 2 avril les appels ont augmentés de 40 %.**

#### Les tendances de la dernière semaine :

Entre le 17 mars et le 23 avril 2020 inclus, le Réseau des associations France Victimes a pu prendre en charge : **21663 victimes accompagnées, dont 48% nouvelles victimes, soit 10317 nouvelles victimes en 38 jours.**

- L'activité des associations est en hausse continue. Sur l'ensemble des **10317 nouvelles victimes** reçues depuis le 17 mars, **plus de 2315** l'ont été cette semaine.
- **Une augmentation notable des entretiens** : **10578** entretiens pour de nouvelles victimes prises en charge sur **42560** entretiens sur 38 jours. Notamment, les entretiens liés au suivi de femmes bénéficiant du Téléphone Grave Danger (TGD) sont en hausse de 34%.

Parmi les 42560 entretiens réalisés :

- 6473 entretiens d'écoute
- **24405 entretiens à dominante juridique, +34%**
- **8825 entretiens à dominante psychologique, +30%**
- **2189 entretiens à dominante sociale**

### Concernant les violences conjugales :

**Sur les 8704 victimes accompagnées depuis le 17 mars, révélant des faits dans le cadre du couple :**

- **6730** faits de violences conjugales dans le couple ou le couple séparé.
- **519** faits de harcèlements
- **616** révélations de menaces
- **297** viols ou agressions sexuelles dans le même cadre du couple

**Sur ces 8704 victimes, 4322 nouvelles victimes dans le cadre du couple en 38 jours soit 50%. Soit 114 par jour contre 101 la semaine précédente. On observe une proportion de la hausse des violences conjugales de 24% au niveau national.**

« **52% des faits** de violences volontaires au sein du couple ont été commis depuis le confinement (93 faits par jour : sur 6730 victimes de violences volontaires dans le couple reçues, on relève **3518 faits commis depuis le confinement** ».

**Autrement dit, une victime sur deux signale des faits depuis le début du confinement (pour la première fois ou répétés).**

### Concernant les violences sur mineurs :

**On observe une hausse constante de la proportion des appels pour des cas de violence sur mineurs de 3%.**

- ! **1662** faits commis sur des mineurs ont fait l'objet d'un accompagnement du réseau France Victimes depuis le 17 mars, dont **716** ont été commis dans le cadre familial.
- **656** faits de violences sur mineurs ont été relevés (que les faits soient antérieurs ou contemporains avec la période), soit une augmentation de 20%.
- **593** cas de révélations d'infractions de viols ou agressions sexuelles sur mineurs sur la même période. Il convient de préciser que 79 faits sur 593 infractions de viols ont été commis pendant la période de confinement (13 % des faits révélés).

### Comment France Victimes agit ?

Les associations locales de France Victimes ont développé de fortes capacités d'innovation et d'adaptation et ont par exemple ouvert des lignes dédiées au covid-19, se coordonnent avec les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) et la Croix Rouge, se déplacent dans les tribunaux judiciaires ou à domicile pour un Téléphone grave danger (TGD), créent des astreintes de nuit pour les violences conjugales, fournissent une aide financière d'urgence, des bons de taxis ou kit de 1<sup>ère</sup> nécessité, ont des liens directs avec les cabinets médicaux ou ouvrent des permanences éphémères dans les centres commerciaux.

**France Victimes procède à des entretiens de nature juridique, psychologique ou sociale, afin d'accompagner au mieux les victimes selon leur situation personnelle.** Sur les 38 premiers jours de confinement, France Victimes a réalisé **42560** entretiens.

\*L'Élysée, Matignon, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le Secrétariat d'État en charge de la Protection de l'enfance et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains

## **FRANCE VICTIMES**

France Victimes - Toutes les victimes depuis 1981.

On commence à parler d'aide aux victimes en 1981 sous la présidence de François Mitterrand lorsque Robert Badinter devient ministre de la Justice. En 1982, est créé au ministère de la Justice le «[bureau de la protection des victimes et de la prévention](#)», qui a pour mission de constituer un cadre législatif et de définir la politique publique en faveur des victimes.

En 1986, la création de l'INAVEM concrétise l'émergence d'un réseau associatif dans le domaine de l'aide aux victimes. L'INAVEM se constitue en fédération en juin 2004 et change de nom en 2017 pour devenir France Victimes. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

### **France Victimes et la justice**

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes.

Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

À chaque fois qu'il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

### **France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :**

Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du code de procédure pénale. La fédération est présidée depuis 2017 par Maryse le Men Régnier.

*Relations médias pour la fédération France Victimes :*

Clarisse Coufourier – [clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr](mailto:clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr) – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – [olivier.roisin@influenceetstrategie.fr](mailto:olivier.roisin@influenceetstrategie.fr) – 06 29 77 59 85